



**PRÉFÈTE  
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Service des sécurités  
SIDPC**

Limoges, le

**2 8 MARS 2022**

La préfète de la Haute-Vienne

à

**Mesdames et Messieurs les Maires  
Mesdames et Messieurs les directeurs des  
Pharmacies à Usage Intérieur**

**Objet :** Plan ORSEC départemental « distribution de comprimés d'iode »

**Réf :** circulaire interministérielle du 11 juillet 2011 relative au dispositif de stockage et de distribution des comprimés d'iode de potassium hors des zones couvertes par un plan particulier d'intervention (PPI)

**PJ :** tableau PDLI – schéma de distribution – modèle de plan de chaîne de distribution

Mesdames,  
Messieurs,

Je vous informe que mes services ont procédé à la révision du plan ORSEC départemental de distribution de comprimés d'iode datant de 2013.

Cette révision fait suite et tient compte des nouvelles consignes du haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), du nouveau recensement INSEE de 2019, du dernier découpage administratif départemental et de nouvelles modalités de colisage des cartons de comprimés d'iode.

En cas d'incident et de rejets dans l'environnement d'isotopes d'iode radioactif, la prise de comprimés d'iode stable sous forme d'iodure de potassium reste un moyen complémentaire de protection au regard de la contamination par inhalation. Pour que cette protection puisse bénéficier à la population dans les délais nécessaires, le SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) de la Préfecture, en collaboration avec l'ARS ont défini à travers ce plan les modalités de déploiement et de distribution des comprimés.

Le dispositif mis en place par SPF (Santé Publique France) permet de disposer à l'avance d'un certain nombre de comprimés chez un grossiste-répartiteur désigné préalablement.

Dès lors que le plan est activé, le grossiste et le SIDPC mettent en place les campagnes de livraison pour fournir des Points De Livraison Intermédiaires (PDLI) répertoriés sur le département.

Ces PDLI sont au nombre de 23, répartis sur trois zones de livraison. Chaque PDLI a par la suite pour mission de fournir aux communes et/ou à ses administrés les comprimés. Deux tournées sont prévues dans chaque zone de livraison, afin de fournir la totalité des comprimés.

Les communes, après avoir reçu le message d'alerte GALA de la préfecture, dépêcheront du personnel pour récupérer leur dotation auprès du PDLI de rattachement.

Par la suite, et en fin de chaîne, les communes organiseront la distribution à leurs administrés.

Le nombre de comprimés alloué aux communes a été calculé en tenant compte des paramètres définis dans l'avis du HCSP (tranches d'âges/comprimés). Quant à la distribution aux administrés, elle doit se faire en deux temps :

- Première distribution à la population prioritaire, qui peut englober toutes les personnes de moins de 40 ans ;
- Deuxième temps, au reste de la population.

Tous les PDLI seront reconstitués lors de la seconde tournée et les communes pourront aller récupérer leur complément selon les mêmes modalités.

**Aussi, afin d'optimiser l'organisation de cette distribution, je vous invite à actualiser votre PCS ( Plan Communal de Sauvegarde) en incluant un chapitre portant sur les modalités de récupération et distribution des comprimés.**

**Si votre commune est désignée PDLI, j'attire votre attention sur le fait qu'elle devra prévoir deux chaînes de distribution, et de fait, le nombre d'agents communaux suffisant pour ces missions :**

- une chaîne pour vos administrés ;
- une chaîne à destination des communes que vous devez fournir.

Vous trouverez en pièces jointes :

- La liste complète des PDLI incluant les communes ;
- le schéma de principe d'alerte ;
- des modèles de plans d'organisation de distribution.

Mes services se tiennent à votre disposition ( SIDPC) et je vous remercie par avance de votre concours dans la mise en œuvre de ce dispositif.

Pour la préfète,  
Le directeur de cabinet,



Sébastien BRACH

**copie à :** - Madame la sous-préfète de Bellac et Rochechouart  
- Madame la Directrice de la DD87-ARS